

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

1er septembre 2006, Vol. 3, n° 35

Section Information générale



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Section Information générale

Table des matières

1. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (BDRVM)
 - Rôle d'audiences du BDRVM;
2. Consultation en cours - Canadian Trading and Quotation System Inc. (« CNQ ») - Demande d'autorisation d'exercer des activités de bourse au Québec;
3. Consultation en cours - Bourse de Montréal Inc. – Modifications à l'article 7210 – Taux de marge sur positions non couvertes en devises étrangères;
4. Consultation en cours - Bourse de Montréal Inc. – Modifications aux articles 9105, 9205, 9107 et 9207 – Appariements pour fins de marge et de capital relatifs à des stratégies d'options;
5. Consultation en cours - Bourse de Montréal Inc. – Modifications au Groupe XI et au Groupe XII de l'article 7204 et à l'article 7204A – Appariements de titres de dettes acceptables aux fins de réduction de marge et Modifications au paragraphe 1) de l'article 7213 – Exceptions aux règles de marge – titres rappelés pour rachat au comptant ou faisant l'objet d'une offre d'achat ferme et légale au comptant.

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
1°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al) c. <i>Groupe Financier Fides Inc.</i> et <i>La Fiducie Fides</i> et <i>André Lacombe</i> et 9166-6198 <i>Québec Inc.</i> (intimés) et <i>La Financière Man Canada Cie</i> et <i>Banque de Montréal</i> (mises en cause)	2006-015	Jean-Pierre Major	6 septembre 2006, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM 250, (2°al.)]	Audience suite à l'avis d'audience du 24 août 2006
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Jean Desbiens</i>	2006-019	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Michelle Thériault	6 septembre 2006, 14 h 00	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	Audience suite à l'avis d'audience du 29 août 2006 <i>Audience pro forma</i>
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Angers & Associés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause)	2006-014	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	7 septembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2°) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006, de la décision du 17 mai 2006 et de l'audience du 19 juin 2006

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Ronald Demers</i> (Mannella, Gauthier, Tamaro) et <i>Stevens Demers</i> (M ^e Stephen Angers)	2006-017	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	7 septembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 28 juin 2006, de la décision du Bureau du 29 juin 2006 et de la demande d'audience de Stevens Demers du 7 juillet 2006
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Enviromondial Inc.</i> et M ^e <i>Alain Houle</i>	2004-008	Guy Lemoine	11 septembre 2006, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250 (2 ^o al.)]	Avis d'audience du Bureau du 18 août 2006
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Angers & Associés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause)	2006-014	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	14 septembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2 ^o al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin et du 7 septembre 2006
7°	<i>Jacques Gagné</i> (M ^e Donald Duperré) c. <i>Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières & Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.)	2005-004	Guy Lemoine Mark Rosenstein	28 septembre 2006, 9 h 30	Demande pour l'obtention d'une ordonnance de suspension de l'exécution nonobstant appel d'une décision du Bureau [LVM-329]	À la suite de l'avis d'audience du 17 août 2006
8°	<i>Claude Garcia</i> c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	2 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 ^{er} mai, des 6, 21 et 29 juin 2006

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
9°	<i>Claude Garcia c. Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	3 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 ^{er} mai, des 6, 21 et 29 juin et du 2 octobre 2006 L'audience se terminera à midi
10°	<i>Claude Garcia c. Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	5 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 ^{er} mai, des 6, 21 et 29 juin et des 2 et 3 octobre 2006

Salle d'audience : 500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^e Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdrvm.com

www.bdrvm.com

Canadian Trading and Quotation System Inc. (« CNQ ») - Demande d'autorisation d'exercer des activités de bourse au Québec

L'Autorité des marchés financiers a publié la demande d'autorisation d'exercer des activités de bourse au Québec, déposée par CNQ, et invite toutes les personnes intéressées à lui présenter leurs observations relativement à cette demande.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-08-11, Vol. 3, n° 32).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 11 septembre 2006, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4321
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 4321
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : normand.bergeron@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. – Modifications à l'article 7210 – Taux de marge sur positions non couvertes en devises étrangères

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications à l'article 7210, déposé par Bourse de Montréal Inc. Les modifications proposées visent à mettre en place une méthode plus précise de calcul des exigences de marge applicables aux positions en devises étrangères non couvertes.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-08-18, Vol. 3, n° 33).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **18 septembre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4358
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4358
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. – Modifications aux articles 9105, 9205, 9107 et 9207 – Appariements pour fins de marge et de capital relatifs à des stratégies d'options

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux articles 9105, 9205, 9107 et 9207, déposé par Bourse de Montréal Inc. Les modifications proposées visent à éliminer certaines inefficacités des règles actuelles et à permettre la mise en place d'exigences de marge et de capital reflétant mieux les risques afférents aux stratégies d'options. Elles visent également à éliminer les restrictions existantes qui limitent l'application des appariements pour fins de marge et de capital aux produits indiciels, le tout afin que les participants agréés et leurs clients puissent disposer d'un plus grand éventail d'appariements.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-08-18, Vol. 3, n° 33).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **18 septembre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4358
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4358
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. – Modifications au Groupe XI et au Groupe XII de l'article 7204 et à l'article 7204A – Appariements de titres de dettes acceptables aux fins de réduction de marge et Modifications au paragraphe 1) de l'article 7213 – Exceptions aux règles de marge – titres rappelés pour rachat au comptant ou faisant l'objet d'une offre d'achat ferme et légal au comptant

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications au Groupe XI et au Groupe XII de l'article 7204, à l'article 7204A et au paragraphe 1) de l'article 7213, déposé par Bourse de Montréal Inc. Les modifications aux articles 7204 et 7204A visent à permettre aux comptes de clients de bénéficier des mêmes appariements de titres de dette que ceux disponibles aux participants agréés pour réduire la marge exigible. Quant aux modifications à l'article 7213, elles visent à harmoniser le texte de cette règle avec celui utilisé par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (« ACCOVAM ») éliminant ainsi tout risque d'une interprétation différente du Règlement 100.13 de l'ACCOVAM et du paragraphe 1) de l'article 7213.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-08-18, Vol. 3, n° 33).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **18 septembre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4358
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4358
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : serge.boisvert@lautorite.qc.ca